



**ORDRE NATIONAL INFIRMIER
LES PROFESSIONNEL(LE)S ENROLE(E)S D'OFFICE**

Plus de 10 ans de lutte, de combat intersyndical contre l'ordre infirmier !

Dès le premier jour l'UNSA Santé et Sociaux Public et Privé s'y est engagée car nous savions que l'existence de l'ordre mettrait un terme à la possibilité pour les infirmier(e)s de choisir démocratiquement leurs représentants auprès des pouvoirs publics.

Après en avoir promis l'abrogation, le Gouvernement précédent s'était renié.

Ce printemps, le Gouvernement a choisi d'en faire un interlocuteur privilégié pour ce qui concerne le contenu et les modalités de l'exercice des métiers infirmiers !

Le dernier acte de cette lutte aura été la publication, au cœur de l'été, du décret contraignant les employeurs publics et privés à transmettre à l'ordre infirmier, les coordonnées personnelles des infirmiers et infirmiers spécialisés, cadres de santé qu'ils emploient. Les employeurs ont jusqu'au 1er octobre 2018 pour transmettre les listes.

Chaque professionnel sera donc bientôt contacté afin de finaliser son inscription.

ET MAINTENANT ?

Syndicalistes responsables, nous ne pouvons recommander à nos collègues de se mettre en danger en se soustrayant à la loi et au décret d'application, d'ignorer individuellement les injonctions de l'ordre Infirmier.

Sont toujours de la compétence des organisations syndicales les grilles, le déroulement des carrières, la formation, la discipline.

Est-il encore possible d'agir ?

Les 600 000 infirmier(e)s français(e)s sont-ils ou sont-t-elles capables de se mobiliser ?

L'ordre National Infirmier n'est sûrement pas l'interlocuteur que nous souhaitons. Pour la majorité des infirmier(e)s il ne suscite que rejet ou indifférence à peine 3 % des professionnels ont pris part aux élections ordinaires de 2017.

Pourtant la loi s'impose et cet ordre fait dorénavant partie du paysage de notre système de santé. Dont acte !